



Qu'espérer de Cap'Orange ?

Patrice Brunet

Le plan « Partageons » est devenu « Cap'Orange », et les actions gratuites qui auraient du être offertes au personnel du Groupe nous sont proposées... à la vente, dans le cadre d'une nouvelle offre réservée au personnel (ORP) du Groupe en France.

L'offre en bref

■ Pour qui ?

- les personnels Orange SA et filiales France ayant souscrit au PEG d'Orange, ayant au moins 3 mois d'ancienneté au 7/7/20214

- les retraités porteurs de parts dans le PEG au 16/05/2014 bénéficient de la décote de 20%, mais pas de l'abondement.

■ Quel prix ?

Prix de référence de l'action Orange – décote de 20% (voir page suivante)

■ Quel abondement ?

- jusqu'à 300 actions achetées : 2 achetées = 1 offerte (tranche 1)
- entre 301 et 700 actions achetées : 5 achetées = 1 offerte (tranche 2)
- au-delà de 700 actions achetées : pas d'abondement (tranche 3)

■ Quelles garanties ?

- **sur la tranche 1 uniquement**, vous pouvez choisir « **Cap'Orange Garanti** », pour tout ou partie des actions souscrites + abondées (soit 450 actions maximum) : garantie de récupérer 100% de son investissement et de son abondement + le montant le plus favorable entre 100% de la hausse moyenne protégée ou un rendement annuel de 1% capitalisé. En contrepartie, pendant toute la période de blocage dans le PEG (5 ans), la banque conserve les dividendes et les

éventuelles plus-values de cours au-delà de la hausse moyenne protégée.

- si vous optez pour « **Cap'Orange Classique** », vous disposez des prérogatives d'un actionnaire classique : vous encaissez les éventuels dividendes, les hausses et les baisses du cours de l'action Orange. Les actions restent bloquées pendant 5 ans dans le PEG.

■ Quelle fiscalité ?

Celle du PEG : exonération d'impôt sur le revenu sur les plus-values réalisées, soumises en revanche à contributions sociales (taux actuel : 15,5%). Les évolutions de la fiscalité sur les PEG s'appliqueront aux avoirs détenus dans le cadre de cette opération, et peuvent en amoindrir la rentabilité.

■ Bon à savoir

Si vous voulez utiliser des avoirs disponibles de votre PEG pour souscrire, pensez à demander, via le site Amundi, le remboursement correspondant à l'investissement que vous souhaitez faire dans Cap'Orange, pour alimenter le compte qui sera prélevé par la suite.

Nous avons demandé la mise en place d'un mécanisme permettant de souscrire directement en utilisant des fonds disponibles dans le PEG, mais nous n'avons pas été suivis.

Gouvernance : la CFE-CGC et l'ADEAS seront très vigilants

Pour la première fois dans le PEG d'Orange, et comme la CFE-CGC et l'ADEAS le demandent depuis plusieurs années, la composition du conseil de surveillance du fonds Cap'Orange garantit aux représentants des personnels d'y disposer d'une majorité, conformément aux directives euro-

péennes et aux recommandations de l'AMF. En effet, sur les 16 membres :

- 8 représentants des porteurs de parts seront élus par les porteurs de parts, pour un mandat de 3 ans. La première élection interviendra d'ici décembre 2014.
- 4 représentants des personnels seront désignés par les organisations syndicales représentatives au sein du Groupe et souhaitant siéger dans cette instance.
- 4 représentants de l'entreprise seront désignés par la Direction.

Seul bémol : nous ne comprenons pas pourquoi la Direction a ajouté dans le règlement du fonds : « *Dans tous les cas, le nombre de représentants de l'Entreprise sera au plus égal au nombre de représentants des salariés porteurs de parts élus ou désignés.* » Une telle disposition est contraire aux règles énoncées dans le même document, et laisse supposer que la Direction pourrait envisager de revenir aux errements que nous avons dénoncés.

Les modalités de l'élection restent à définir, et nous porterons la plus grande attention au respect des droits du personnel. Nous avons demandé que s'applique la règle 1 part = 1 voix, exactement comme c'est le cas lors des votes d'actionnaires à l'Assemblée Générale.

Pour en savoir plus :

- Brochure Orange et documentation réglementaire : www.infocap.orange.com.
Identifiants : ORP / COM512A

Prix de souscription : exemple de calcul

Hypothèse de cours de référence : 12,50 €, basée sur l'évolution récente du cours de l'action Orange (voir [graphique à 3 ans](#))

Si prix d'achat avec décote de 20% = 10 €	nbre max actions souscrites	apport personnel	nbre max actions offertes	CSG / CRDS (8%)	nbre total actions reçues	valeur totale actions reçues	prix de revient par action
Tranche 1 : 1 action offerte pour 2 souscrites	300	3 000,00 €	150	150,00 €	450	5 625,00 €	7,00 €
Tranche 2 : 1 action offerte pour 5 souscrites	400	4 000,00 €	80	80,00 €	480	6 000,00 €	8,50 €
Tranche 3 : prix décoté uniquement	plafond de 25% du salaire annuel 2013 pour la totalité de l'investissement dans le PEG en 2014						10,00 €

Simulation de gains possibles sur tranche 1

- souscription maximum sur la tranche 1
- calculs hors CSG/CRDS et hors dividendes potentiels pour l'offre Cap'Orange Classique
- détails des formules de calcul dans la brochure de l'offre pour l'offre Cap'Orange Garanti

souscription initiale	valeur	nbre actions
apport personnel	3 000,00 €	300
valeur abondement	1 500,00 €	150
apport abondé	4 500,00 €	450

Offre Cap'Orange Garanti 2014

moyenne protégée action Orange	10,00 €	12,00 €	14,00 €
récupération apport abondé	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
rendement garanti	218,00 €	900,00 €	1 800,00 €
avoir net final	4 718,00 €	5 400,00 €	6 300,00 €
gain / perte au débouclage	1 718,00 €	2 400,00 €	3 300,00 €

Offre Cap'Orange Classique 2014

cours de l'action au débouclage	5,00 €	10,00 €	14,00 €
avoir net final	2 250,00 €	4 500,00 €	6 300,00 €
gain / perte au débouclage	- 750,00 €	1 500,00 €	3 300,00 €

Calendrier

Dans les cases grisées : vos actions

16 au 31 mai 2014	réservation des actions sur www.cap.orange.com	- choix du nombre d'actions et de la formule de -souscription - possibilité d'utiliser vos avoirs disponibles dans le PEG pour financer votre souscription... à condition de faire une demande de remboursement , à saisir directement sur le site www.amundi-ee.com .
1 ^{er} juillet 2014	annonce du prix de souscription sur anoo ou au 0800 20 20 20	moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Orange entre le 3 juin et le 30 juin 2014 = prix de référence - décote de 20% = prix de souscription
2 au 7 juillet 2014	période de rétractation	sans action de votre part, la réservation initiale est confirmée
9 juillet 2014	annonce des éventuelles réductions d'attribution	si la souscription dépasse les 16 millions d'actions proposées dans le cadre de cette opération, un plafond unique maximum sera défini pour tous les souscripteurs. Toutes les demandes dépassant ce plafond seront écartées.
16 juillet 2014	communication du nombre de parts obtenues et du montant à régler	prix des parts souscrites + 8% de CSG/CRDS sur l'abondement dont vous aurez bénéficié
23 juillet 2014	début des prélèvements	paiement comptant ou 5 prélèvements échelonnés sur 1 an (voir brochure)
31 juillet 2014	Livraison des actions et création des parts du FCPE Cap'Orange 2014	- vos parts sont bloquées pendant 5 ans, sauf cas de déblocages anticipés habituels du PEG , vous percevez les dividendes, sauf pour les parts détenues dans la formule « Cap'Orange Garanti ».
8 août 2014	relevé d'opération disponible sur www.amundi-ee.com	- au débouclage, vous pouvez toucher les fonds en cash ou les réinvestir dans le PEG. Par défaut, ils seront affectés au Fonds Orange Actions parts C (capitalisation).
2 mai 2019	débouclage et disponibilité des parts	

Cadres et non cadres, toutes vos lettres et plus d'infos :

www.cfecgc-orange.org

Lettre éditée en partenariat avec :

ADEAS

Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionariat des Salariés

www.adeas.org

Vos correspondants CFE-CGC

Sébastien CROZIER – 06 86 27 32 72

Patrice SEURIN – 06 86 48 05 96

Claude RUGET – 06 70 27 89 03

Élisabeth RIVIER – 06 30 54 49 86



Version électronique avec les liens

cliquables sur : www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Lettre est éditée par la CFE-CGC du Groupe Orange, en partenariat avec l'ADEAS, et diffusée par les différentes sections syndicales.

Responsable de la publication :

Sébastien Crozier

Coordination éditoriale et maquette :

Frédérique Limido, Hélène Marcy

Contributeurs :

Patrice Brunet

Photo bannière :

Penywise via MorqueFile

Pour recevoir cette lettre par courriel :

info@cfecgc-orange.org